

Newsletter: Révision de la formation professionnelle initiale d'opticien/ne CFC

L'AFPO a sollicité le ticket auprès du SEFRI

Les travaux de la révision totale de la formation professionnelle initiale d'opticien/ne CFC sont en cours. Fin octobre 2020, l'Association pour la Formation Professionnelle initiale d'Opticien/ne a sollicité le ticket auprès du Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation. Maintenant suit au programme l'audition nationale. La nouvelle formation professionnelle initiale d'opticien/ne CFC débutera en août 2022; les premiers professionnels arrivant sur le marché du travail selon le nouveau modèle verront le jour après avoir réussi la procédure de qualification en été 2025.

L'audition interne à la branche confirme le bon travail de base du groupe de travail Révision totale

Les objectifs pour 2020 étaient l'audition interne à la branche, les rapports, les adaptations qui suivirent au sujet de l'ordonnance sur la formation et sur le plan de formation, sans oublier la demande pour le ticket. Début 2020 eu lieu pendant environ deux mois l'audition interne à la branche. De la mi-janvier à la mi-mars, la branche a fourni de nombreuses contributions constructives relatives à l'ordonnance sur la formation et le plan y relatif. Pour juin 2020, l'accompagnant pédagogique, le Dr Gregor Thurnherr, bilden-beraten.ch, Rorschacherberg, a rédigé un rapport circonstancié, lequel a été publié sur le site Web de l'AFPO (www.afpo.ch). Au cours des semaines d'été, le groupe de travail sur la révision totale, en collaboration avec la commission B + Q, a ensuite affiné aussi bien l'ordonnance sur la formation que le plan y relatif.

Concept pour l'Information et la Formation CIF IAK

En plus de l'ordonnance sur la formation et du plan relatif à cette dernière, le concept dit d'information et de formation CIF fait partie du ticket. Il s'agit d'un document que le SEFRI demande parmi les premiers en vue de la mise en œuvre à ce stade précoce. Les révisions de la formation professionnelle initiale aboutissent toujours à des innovations qui doivent être mises en œuvre dans les trois lieux de formation (entreprise, CI et école professionnelle). Le CIF définit les mesures d'information et de formation nécessaires aux responsables de la formation professionnelle dans les trois lieux d'apprentissage et règle les responsabilités entre les cantons, l'AFPO et d'autres acteurs impliqués dans la formation professionnelle initiale. La planification des premiers événements (à réaliser à partir d'août 2021) au sein de l'AFPO a déjà commencé.

Outre le CIF, le groupe de travail sur la révision totale était occupé, de juillet à septembre 2020, par la rédaction des dispositions en vue de la mise en œuvre de la procédure de qualification. Bien que celles-ci ne seront pas réellement utilisés avant 2025, une réglementation précoce du processus d'évaluation vise à éviter que l'ordonnance présente sur la formation ne coïncide pas avec la PQ envisagée.

Ticket sollicité

Finalement, suivant le Masterplan pour la Révision totale de la formation initiale, l'AFPO a sollicité fin octobre 2020 le ticket auprès du SEFRI. Celui-ci vérifie maintenant la cohérence des versions linguistiques de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation, puis envoie les documents pour la consultation nationale d'environ décembre 2020 à février 2021. Lors de la réunion de la commission B + Q, déjà agendée au 29 mars 2021, les inputs de la consultation nationale seront intégrés dans l'ordonnance sur la formation et du plan de formation.

Les nouvelles bases légales de la formation professionnelle initiale pour les opticiens entrera en vigueur le 1er janvier 2022 et les premiers apprenants débuteront en août 2022.

Penser au recrutement maintenant déjà

La révision totale de la formation initiale d'opticien/ne CFC poursuit l'objectif de gagner plus d'apprenants à la cause de notre passionnante profession. Idéalement, les contrats de formation se concluent une année à l'avance. L'AFPO lance ici, aujourd'hui déjà, un appel à toutes les entreprises formatrices (potentielles) à se préoccuper dès que possible du recrutement. L'objectif de l'AFPO est de fournir un profil professionnel simple, bref et concis. Une brève note d'information destinée aux formateurs professionnels sera publiée au préalable. Ces informations clés pourront être mises à la disposition des apprenants potentiels dès la phase de candidature, avec effet immédiat.

Révision totale de la formation professionnelle initiale d'opticien/ne CFC

L'association pour la formation professionnelle initiale d'opticien/ne AFPO est l'OrTra responsable, admin@vba.ch, Olten. L'interlocuteur est le président de la commission B+Q, Marcel Marchion, info@salingaoptik.ch, Schiers/GR.

Gestion du projet «Révision totale»

Pour plus d'informations et de renseignements: Jürg Depierraz, gestionnaire du projet Révision totale de la formation professionnelle initiale d'Opticien/ne CFC, Berne, juerg.depierraz@aovs-fso.ch.